

**LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE
SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

30, rue Georgette BOULESTREAU
49000 ANGERS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE – SYRIA CHARITY

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

30, rue Georgette BOULESTREAU
49000 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 décembre 2014 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des

comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Pour les raisons évoquées dans le rapport de gestion de l'association et dans le paragraphe « Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels, il ne nous a pas été possible de rapprocher certaines dépenses engagées avec des justificatifs probants autres que des vidéos, photos, témoignages ou rapports à destination des bailleurs de fonds. Les sommes versées pour lesquelles nous n'avons pas obtenu de pièces comptables s'élèvent à 396,28 K€ au cours de l'exercice clos le 31/12/2013.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

- Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

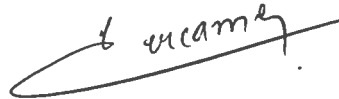
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Vercamer', written over a horizontal line.

Jean-Pierre VERCAMER

**LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE
LIBRE - SYRIA CHARITY**

Numéro SIRET : 75184291500025
Code APE : 9492Z

30 rue Georgette Boulestreau
49000 ANGERS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2013 au 31/12/2013

Sommaire

Bilan et compte de résultat	1
Annexes	5
Compte d'Emploi annuel des Ressources 2013	9
Annexe CER 2013	10

Bilan et compte de résultat

SYRIA CHARITY

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2012 (13 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	71 664		71 664	13,93	17 112	12,75
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	442 890		442 890	86,07	117 089	87,25
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	514 554		514 554	100,00	134 200	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	514 554		514 554	100,00	134 200	100,00

SYRIA CHARITY

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (13 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	130 500	25,36		
Résultat de l'exercice	372 953	72,48	130 500	97,24
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	503 454	97,84	130 500	97,24
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 100	2,16	3 700	2,76
Autres				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	11 100	2,16	3 700	2,76
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	514 554	100,00	134 200	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

SYRIA CHARITY	COMPTE DE RÉSULTAT
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (13 mois)	Variation absolue (13 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services								
Montants nets produits d'expl.								
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			348 091	30,54	10 000	2,78	338 091	N/S
Cotisations								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			791 818	69,46	349 444	97,22	442 374	126,59
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			1 139 909	100,00	359 444	100,00	780 465	217,13
Total des produits d'exploitation (I)			1 139 909	100,00	359 444	100,00	780 465	217,13
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			653	0,08	112	0,03	541	483,04
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			653	0,08	112	0,03	541	483,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 140 562	100,00	359 556	100,00	781 006	217,21
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			1 140 562	100,00	359 556	100,00	781 006	217,21
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			53 000	4,65			53 000	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			19 294	1,69	3 049	0,85	16 245	532,80
Services extérieurs			8 143	0,71	3 335	0,93	4 808	144,17
Autres services extérieurs			684 765	60,07	222 672	61,95	462 093	207,52
Impôts, taxes et versements assimilés			444	0,04			444	N/S
Salaires et traitements			1 380	0,12			1 380	N/S
Charges sociales								
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

SYRIA CHARITY

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (13 mois)		Variation absolue (13 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	537	0,05			537	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	767 563	67,34	229 056	63,73	538 507	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	45	0,00			45	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	45	0,00			45	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	767 608	67,34	229 056	63,73	538 552	235,12
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	372 953	32,72	130 500	36,31	242 453	185,79
TOTAL GENERAL	1 140 562	100,06	359 556	100,03	781 006	217,21
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes

**LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 514 553,79 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 372 953,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le trésorier le 09/02/2016.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Il est important de rappeler que l'association intervient dans l'urgence et dans un pays en guerre. Dès lors il est souvent difficile d'obtenir des reçus ou des pièces justificatives concernant les dépenses engagées. Nous sommes notamment amenés à effectuer des versements en espèces et à transférer des espèces à l'intérieur de la Syrie pour acheter sur place des colis alimentaires et fournir de l'aide médicale. En outre, nous soutenons des orphelins en effectuant des versements en espèces aux personnes qui les prennent en charge.

Nous faisons tout notre possible en terme de transparence pour permettre à nos financeurs et donateurs d'être informés au maximum sur l'utilisation des sommes qu'ils nous ont versées. Nous invitons nos donateurs et financeurs à consulter notre site internet www.syriacharity.org qui propose des témoignages, des photos et vidéos sur nos actions telles que la distribution de l'aide alimentaire, de lait pour bébés, d'aide médicale...

Au cours des premières années d'existence de l'association, nous avons servi dans l'urgence les syriens victimes de la guerre. Depuis, nous nous efforçons de nous améliorer en termes de procédures tant en terme de collecte de fonds que de dépenses engagées dans le cadre de nos missions sociales. Dès la désignation d'un commissaire aux comptes le 15/12/2014, nous avons mis en place de nouvelles procédures pour la collecte des pièces justificatives, de nature à sécuriser nos modes de fonctionnement et la transparence financière envers les bénéficiaires et nos financeurs publics et privés.

**LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués**2 - Principes, règles et méthodes comptables****2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement ANC N° 2015-6 du 23/11/2015 relatif au plan comptable général.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

**LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués
4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF
4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	11 100	11 100		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 100	11 100		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 100
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	11 100

**LIGUE HUMANITAIRE POUR UNE SYRIE LIBRE - SYRIA CHARITY
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 000 euros.

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources auprès du public utilisées sur N (4)
1 – MISSIONS SOCIALES	482 468	134 377	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	130 389	
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés	791 818	791 818
- Actions réalisées directement	475 074	126 983	- Dons manuels non affectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France	7 394	7 394	- Dons manuels affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés		
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	246 964	246 964		31 489	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public				316 602	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés				653	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	38 176	38 176			
		419 517			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	767 608		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 140 562	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	372 953		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V - TOTAL GENERAL	1 140 562		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 140 562	0
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI - TOTAL GENERAL		
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		419 517
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	419 517	419 517	Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		502 690
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales			Benevolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

L'association établit un Compte d'Emploi annuel des Ressources en application de la loi du 7 Août 1991, de l'arrêté du 30 juillet 1993 et du règlement CRC n°2008-12.

I. Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. DÉFINITION DES MISSIONS SOCIALES:

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- Aide médicale pour soigner les réfugiés syriens ;
- Opération de distribution de colis alimentaires et des produits pharmaceutiques sur tout le territoire syrien ;
- Dons pour des Orphelins syriens suite aux bombardements ;
- Envoie des ambulances dans les principales villes syriennes : Damas, Alep, Idlib, Homs, Hama, Deraa ;
- Distribution de lait maternisé vers les zones les plus sinistrées à des nourrissons et des enfants en bas âge ;
- Attribution des bourses pour des citoyens syriens en besoin.

Les axes précités sont mis en œuvre à l'étranger (emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales Réalisées à l'étranger du compte d'emploi et des ressources)

b. DÉFINITION DES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS:

Ils sont portées en frais de recherche de fonds les actions se rapportant aux axes suivants :

- Frais d'organisation des dîner de gala ;
- Abonnement web : Google ads et Facebook ;
- Dons dans le cadre de l'achat de matériels de tournage pour tourner nos clips de sensibilisation ;
- Dons dans le cadre Financement d'équipes de tournage sur le terrain pour faire des vidéos de sensibilisation et de récoltes de dons ;
- Frais des catalogues et imprimés.

a. DÉFINITION DES RAIS DE FONCTIONNEMENT:

Il s'agit de toutes les dépenses hormis les dépenses liées aux missions sociales et les frais de recherche de fonds.

II. Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N:

Après avoir consommé les subventions et les autres fonds privés, les missions sociales ont été réalisées à l'aide des dons collectées.

Les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charges par les ressources collectées auprès du public.